

Séance de la Municipalité de Pully

Procès-verbal 2024.003 du 24 janvier 2024

Séance ouverte à 14:00.

Présidence : M. le Syndic REICHEN Gil

Tous les membres sont présents. M. Philippe Steiner, secrétaire municipal, participe à la séance. M. Sébastien Longchamp tient le procès-verbal. Le procès-verbal No 2024.002 de la séance du 17 janvier 2024 est approuvé.

LA MUNICIPALITÉ

... PREND ACTE ...

1.1.1 **Personnel communal - Démission de** [REDACTED]

du courrier de [REDACTED], nous faisant part de sa démission pour la date du 30 avril 2024.

Transmis pour suite à donner au Service des ressources humaines, avec copie à M. Ph. Steiner.

1.1.2 **Recours contre la facture sociale - Décisions sur les péréquations 2019, 2020 et 2021**

du courrier du 17 janvier 2024 de Me François Roux nous remettant les décisions attendues pour les années 2019 à 2021. Les décomptes finaux de péréquation qui y figurent sont similaires à ceux contre lesquels nous avons fait recours.

Un recours vient d'être déposé à la CDAP contre les décomptes 2022. Des recours additionnels devront être déposés contre les décisions 2019, 2020 et 2021.

Transmis pour suite à donner à Mme R. Ramel, avec copie à MM. Ph. Steiner, C.-A. Chuard et G. Reichen.

1.1.3 **Direction générale de l'environnement (DGE) - Mise à l'enquête publique du 23 janvier 2024 au 22 février 2024 du projet de désaffectation du domaine public cantonal (DP-Eau) et cadastration au chapitre privé de l'Etat de Vaud, sur le domaine public cantonal « Le Port - Pully plage » aux lieux-dits « Route du Port » et « Chemin des Bains », sur le territoire de la Commune de Pully (parcelles No 700, 701, 702) - Cf. objet No 2023.033/3.1.1**

de la mise à l'enquête publique citée en titre.

Transmis pour suite à donner à la DUE, avec copie à la DDGS et au secrétariat de la Municipalité.

1.1.4 Les habitants des Monts-de-Pully - Eclairage public

du courrier du 16 janvier 2024 des habitants des Monts-de-Pully demandant le rétablissement de l'éclairage public aux Monts-de-Pully sur la totalité de la Route d'Oron.

Accusé réception par le secrétariat de la Municipalité.

Transmis pour suite à donner - examen de la situation et proposition de réponse sous signature de la Municipalité - à la DTSI, avec copie à Police Est Lausannois.

1.1.5 COSEDEC - Action « Coup de balai » 2024

du courriel du 16 janvier 2024 de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) nous annonçant la prochaine édition de la traditionnelle opération de ramassage des déchets « Coup de balai » qui se tiendra les vendredi 22 et samedi 23 mars 2024.

M. M. Zolliker indique que la DTSI a eu mis en place des actions par le passé mais ne le fait plus depuis quelques années, l'organisation de telles actions nécessitant des ressources humaines que sa direction n'a pas. Il ne prévoit pas par conséquent de s'associer à cette action cette année.

Transmis pour information à la DTSI, avec copie à la Communication.

1.1.6 Subvention des repas des élèves de la structure Sports-Arts-Etudes Basketball

du courrier du 15 janvier 2024 du Groupement de parents d'élèves inscrits à la Structure Sport-Arts-Etudes de basketball à l'établissement scolaire de Pully demandant de revenir sur notre décision de mettre fin, depuis le 1er janvier 2024, au subventionnement de l'un des deux repas hebdomadaires pris au réfectoire du Collège Arnold Reymond dans le cadre de la structure Sports-Arts-Etudes de basketball.

M. Chevallaz reconnaît qu'il y a probablement eu un défaut de communication dans la transmission de l'information aux parents et aux élèves concernés.

Transmis pour suite à donner - proposition de réponse sous signature de la Municipalité - à la DJAS.

1.1.7 Département de la santé et de l'action sociale - Participation à la cohésion sociale 2024 (PCS 2024)

du courrier du 18 janvier 2024 du Département de la santé et de l'action sociale nous informant que le montant total de notre participation à la cohésion sociale prévisionnelle pour 2024 s'élève à CHF 29'866'059.00.

Le moment venu, la Municipalité devra décider si elle entend payer ou non la totalité des

acomptes pour 2024.

Transmis pour suite à donner à M. C.-A. Chuard, avec copie à Mme R. Ramel.

1.1.8 AC.2023.0165 (ATZ/ori) - Recours [REDACTED] et consort c/décision de la Municipalité de Pully du 21 avril 2023 levant leur opposition et délivrant le permis de construire un immeuble d'habitation de 4 logements ainsi que 4 places couvertes sur la parcelle No 3043 propriété de [REDACTED] (CAMAC No 21 8068)

de l'arrêt du 17 janvier 2024 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) concernant le recours cité en titre.

La décision rendue le 21 avril 2023 par la Municipalité de Pully est réformée, les conditions particulières suivantes étant ajoutées au permis de construire No 9042 :

- La validité du permis de construire est subordonnée à la condition résolutoire de l'obtention, par le constructeur, d'une certification Minergie définitive à la fin des travaux.
- Les mesures préconisées au chiffre 6 du rapport d'expertise établi le 22 juin 2023, [REDACTED], doivent être réalisées avant la délivrance du permis d'habiter.

Un émolument judiciaire de CHF 3'000.00 est mis à la charge de [REDACTED], solidairement entre eux.

Un émolument judiciaire de CHF 1'000.00 est mis à la charge de [REDACTED].

Une indemnité de CHF 1'500.00 est due par [REDACTED], solidairement entre eux, en faveur de [REDACTED], à titre de dépens.

Une indemnité de CHF 1'500.00 est due par [REDACTED], solidairement entre eux, en faveur de la commune de Pully, à titre de dépens.

Transmis pour suite à donner à la DUE, avec copie à Mme R. Ramel et au Service des finances.

... DÉCIDE ...

1.2.1 Pully Azzuri - Demande d'autorisation pour diverses manifestations en 2024

après avoir pris acte du préavis positif de la DDGS, de donner son accord de principe pour les manifestations annoncées pour les 30 juin, 21 juillet, 18 août, 1er septembre et 15 septembre 2024.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à la DDGS et à la Communication.

1.2.2 Fête Fédérale de Gymnastique Lausanne 2025 - Demande d'hébergement

de ne pas mettre de salle de gymnastique à disposition, étant toutes utilisées par les sociétés sportives, et de répondre favorablement pour la mise à disposition d'abris de protection civile après que le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, aura donné son accord pour l'ensemble des demandes similaires déposées les organisateurs de la Fête fédérale auprès des communes. En

attendant, M. J.-M. Chevallaz va demander à l'ORPC Lavaux-Oron quels abris seraient susceptibles de pouvoir être mis à disposition pour cet événement.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à M. J.-M. Chevallaz, à la DJAS et à la DDGS.

1.2.3 La Générale 2024 - Autorisations

de répondre comme suit aux demandes de La Générale.

- Remise en marche de l'éclairage public : maintien de l'extinction de l'éclairage public ;
- Maintien de la cabane en hiver : autorisé, pour autant que le permis de construire le permette (vérification à faire par DUE) ;
- Activités à La Générale : autorisation de principe pour les diverses activités envisagées.

Pour ce qui est de la problématique des WC, l'examen des différentes possibilités doit être repris par la DUE en collaboration avec la DTSI. La Municipalité suggère d'installer deux ou trois WC provisoires, qui seraient retirés durant la période hivernale, à relier aux réseaux d'assainissement et à entourer d'une « enveloppe » qui s'intègre à l'environnement ;

Transmis pour suite à donner au secrétariat de la Municipalité, avec copie à la DTSI, à la DUE, à la DDGS et à Police Est Lausannois.

1.2.4 Municipalité d[REDACTED] - Eventuel transfert de la gestion informatique communale

après avoir pris connaissance de l'intérêt de la Municipalité d[REDACTED] à une éventuelle reprise de la gestion de leur informatique communale par notre Service des systèmes d'information, d'autoriser M. G. Pittet, chef de service, à rencontrer dite Municipalité.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à M. G. Pittet.

1.2.5 Département des institutions, du territoire et du sport - Invitation à la présentation du concept cantonal du sport

de transmettre cette invitation à Mme L. Masméjan et à la DDGS pour inscription directe cas échéant.

1.2.6 La Mosaïque de Pully Nord - Invitation à l'Assemblée générale du samedi 16 mars 2024, à 11h00, à la salle paroissiale de Chantemerle

de déléguer M. J.-M. Chevallaz à l'assemblée citée en titre et d'excuser ses autres membres.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à M. J.-M. Chevallaz.

1.2.7 Invitation à l'inauguration du nouveau siège du Groupe ELCA à Pully le 21 mars 2024, avenue du Général-Guisan 70a, dès 17h30

de se rendre in corpore, à l'exception de Mme L. Masméjan, à l'inauguration citée en titre. M. G. Reichen prendra la parole.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie aux membres de la Municipalité.

... A DÉLÉGUÉ OU A ÉTÉ REPRÉSENTÉE PAR ...

1.3.1 Lausanne Région – Présentation sur l'immobilier non résidentiel et séances de la commission Entreprise & Economie

M. L. Girardet à une présentation sur l'immobilier non résidentiel. Les résultats d'une étude menée par Wüest & Partner à ce sujet ont révélé que les besoins d'ici 2040, essentiellement pour le secteur tertiaire, seront conséquents et que les planifications actuelles n'en couvriraient que la moitié. M. L. Girardet est dès lors d'avis que la Municipalité peut prévoir avec une certaine assurance des surfaces pour des activités du secteur tertiaire dans ses projets de développement foncier/immobilier.

Une séance ordinaire de la commission à l'occasion de laquelle il a été question de la manifestation « Lausanne à table » qui fêtera sa dixième édition cette année et sera étendue à Pully. Un échange a également eu lieu sur les mesures de promotion économique et l'ampleur des ressources attribuées au prix PERL.

Transmis pour information à M. L. Girardet, avec copie à la DUE, à Mme L. Masméjan et à la DDGS.

1.3.2 Lausanne Région - Séance de la commission Territoire & Mobilité

M. M. Zolliker à cette séance. Le périmètre des activités de cette commission ont été étendus. Outre l'organisation des comptages quinquennaux, dont les prochains auront lieu en 2025, elle œuvrera à la coordination et à la promotion des politiques de mobilité actives, au monitoring des mobilités en fonction des types de transports et des genres de véhicules.

La commission va également entreprendre différentes études et réflexions sur la logistique urbaine.

Transmis pour information à M. M. Zolliker, avec copie à la DTSl.

1.3.3 Lausanne Région - Séance de la commission Sports & Société

Mme L. Masméjan à cette séance à l'occasion de laquelle le diagnostic sur les outils de pilotage et les compétences mis en place dans le domaine du sport au sein des 27 communes membres de Lausanne Région, réalisé par la société matchday sport consultancy, a été présenté.

Par ailleurs, le guide sportif publié par Lausanne Région, dans lequel figurent aussi les infrastructures sportives de Pully, est disponible sur Internet à l'adresse <https://www.guidesportif.ch>. La DDGS est priée de vérifier les informations qui s'y trouvent.

Enfin, des subventions ont été accordées (budget de CHF [REDACTED] par an) :

- Lausanne-sur-Mer (CHF [REDACTED]) ;
- Cap sur l'ouest (CHF [REDACTED]) ;
- Futsal - foot à 5 joueurs sur petit terrain (CHF [REDACTED]) ;
- Panathlon - initiation aux sports (CHF [REDACTED]).

Transmis pour suite à donner à la DDGS, avec copie à Mme L. Masméjan et à la Communication.

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES
CULTURELLES (DAGF)
M. le Syndic Gil Reichen**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1.1 Agenda de la Municipalité

parcourt l'agenda de la Municipalité.

Vendredi 5 avril : Mme [REDACTED] (nonagénaire) sera visitée par M. J.-M. Chevallaz (au lieu de M. G. Reichen).

Vendredi 5 avril : M. G. Reichen prendra part à la commémoration du décès du Général Guisan. M. J.-M. Chevallaz se rendra à l'apéritif qui suivra.

Jeudi 27 juin : Mme [REDACTED] (nouvelle nonagénaire) sera visitée par M. G. Reichen.

Vacances d'été : M. G. Reichen sera absent du 1er au 28 juillet. M. L. Girardet assurera la suppléance du 1er au 14 juillet, M. Zolliker du 15 au 21 juillet et Mme L. Masméjan du 22 au 28 juillet.

Transmis pour suite à donner à la réception du Greffe.

**2.1.2 Week-End Musical de Pully (WEMP) du 2 au 5 mai 2024 (11e édition) -
Demande de soutien**

présente le rapport de sa direction et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- d'autoriser la tenue du WEMP du 2 au 5 mai 2024 et de mettre à disposition le matériel demandé, dans les limites des disponibilités ;
- d'octroyer une subvention de CHF [REDACTED] par le compte 3650.03.151 et une subvention de CHF [REDACTED] par le fonds Borgeaud en faveur des jeunes ;
- de mettre la Maison Pulliérane à disposition à titre gracieux et de prendre en charge les frais de techniciens, de sécurité et d'électricité.

Admis.

Transmis pour suite à donner au secrétariat de la Municipalité, avec copie à la DDGS, à la DTSI, à Police Est Lausannois et à la Communication.

**2.1.3 Séance du Conseil communal du 6 mars 2024 - Communication
No 01-2024 - Usage de l'autorisation générale de plaider (préavis No 14-
2021) - Causes jugées (période : 16.11.2022 – 31.12.2023)**

propose de ratifier la communication citée en titre, telle que présentée.

Admis.

Transmis pour suite à donner au secrétariat de la Municipalité, avec copie à M. S. Chevalier.

2.1.4 Rencontre avec des représentants de l'EVAM - Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants

informe qu'il a rencontré, en compagnie de M. Ph. Steiner, MM. Grégoire Tafelmacher, responsable de foyers, Julien Turini, coordinateur régional et Patrick Roche, responsable de la coordination opérationnelle des foyers.

Le foyer de Pully est situé à l'av. Général-Guisan 56 (bâtiment appartenant à l'ECA) et accueille environ 120 requérants d'Ukraine, mais aussi, depuis peu, d'autres pays (Afghanistan, Syrie, etc.). L'ECA met à disposition de l'EVAM un autre bâtiment, qui pourrait accueillir entre 50 et 90 personnes de plus.

Les réfugiés ukrainiens constituent près de la moitié des réfugiés hébergés dans le canton (env. 6'000 sur 12'500 réfugiés).

Le personnel de l'EVAM a quasiment doublé depuis le début du conflit entre l'Ukraine et la Russie. La scolarisation des élèves est assez problématique et s'ajoute au manque de places disponibles, rendant la planification très complexe.

Transmis pour information aux membres de la Municipalité, aux chefs de service et à la Communication.

2.1.5 Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) - Analyse de la grille salariale du personnel non-éducatif (cf. objet No 2023.036/1.1.10)

informe que M. [REDACTED], accompagné de la directrice et de la responsable des ressources humaines de la FEJ ainsi que Mme C. Schwander, lui a présenté les résultats de l'analyse citée en titre. M. [REDACTED] a également examiné la grille du personnel éducatif et recommande de revoir l'entier de la grille salariale de la FEJ.

La Municipalité relève que l'ouverture de nouvelles structures nécessitera plus de personnel. Une révision de la grille afin d'offrir des salaires attractifs semble cohérente, mais elle ne pourra sans doute pas s'aligner pleinement sur celle de Lausanne.

M. Reichen propose que la Municipalité écrive au Conseil de fondation de la FEJ pour lui confirmer son soutien au lancement d'une réflexion étendue à l'ensemble de la grille salariale.

Transmis pour suite à donner (lettre à la FEJ) au secrétariat de la Municipalité avec copie à MM. G. Reichen et J.-M. Chevallaz, et à Mmes L. Masméjan et C. Schwander.

FINANCES

2.2.1 Rapport de trésorerie

informe que les possibilités financières dans les divers établissements bancaires publics s'élèvent à CHF [REDACTED] au 22.01.2024.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS)
Mme la Conseillère municipale Lydia Masméjan

DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

3.1.1 Sous-commission de gestion DDGS

Informe qu'il a été répondu préalablement, par écrit, aux questions de la sous-commission à la satisfaction de ses membres. Il a principalement été question de ressources humaines.

Transmis pour information à Mme L. Masméjan, avec copie à M. S. Cornuz.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI)
M. le Conseiller municipal Marc Zolliker

TRAVAUX

4.1.1 Décision de l'Office fédéral des transports (OFT) du 14 décembre 2023 concernant l'approbation du projet d'assainissement du viaduc de Rochettaz

présente le rapport de sa direction du 24 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de ne pas faire recours contre la levée de notre opposition par l'Office fédéral des transports.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DTSI, avec copie à Mme R. Ramel.

4.1.2 Ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir - Renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers - Séance d'information aux riverains du 22 janvier 2024 avant examen préalable auprès du Canton

informe qu'une quarantaine de personnes étaient présentes et ont montré de l'intérêt à ce projet. De nombreuses questions ont été posées et le projet a été relativement bien reçu.

Transmis pour information à M. M. Zolliker et à la DTSI.

SERVICES INDUSTRIELS

4.2.1 Travaux sur le réseau d'eau potable à la rte du Port et au ch. des Bains. Adjudication de la fourniture et des travaux de génie civil (cf. préavis No 13-2018 : Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - étape 1)

présente le rapport de sa direction du 24 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de valider le projet de renouvellement de la conduite d'eau potable au ch. des Bains et à la rte du Port ;
- d'adjuger les travaux de génie civil à Antonioli R. SA pour un montant de CHF 80'480.10 TTC, selon la clef de répartition jointe au rapport et basé sur la soumission du 21 novembre 2023;
- d'adjuger la fourniture à Favre SA pour un montant de CHF 43'966.70 TTC, selon ses offres Nos OC2400049 et OC2400053 du 20 janvier 2024.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DTSI, avec copie au Service des finances.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE)
M. le Conseiller municipal Lucas Girardet

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

5.1.1 Propriété de [REDACTÉ] à Pully (parcelle No 1330 du cadastre communal) - Assainissement thermique d'un bâtiment, installation d'une pompe à chaleur air/eau, création d'un logement dans les combles

présente le rapport de sa Direction du 19 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- d'autoriser M. [REDACTÉ] à assainir thermiquement son bâtiment et à installer une pompe à chaleur air/eau afin de permettre la création d'un logement dans les combles de sa propriété ;
- de refuser l'octroi de la dérogation d'empiètement sur la limite de construction fixé par l'art. 36 LRou ;
- de l'exonérer dans ce cadre, sur la base de l'art. 28 RCATC, de l'obligation d'avoir à créer 1 place de parc supplémentaire, moyennant le versement d'une contribution financière de CHF 3'500.00, conformément à l'art. 15 du Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- d'accorder la dérogation de l'art. 48 RCATC, de l'obligation d'avoir à créer une place de jeux de 10 m², moyennant le versement d'une contribution financière de CHF 3'000.00, conformément à l'art. 15a du Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- de délivrer le permis de construire correspondant ;
- de lever les oppositions qui se sont manifestées à l'égard de ce projet ;
- d'informer de cette décision et des raisons qui la motivent les personnes intervenues en

cours de procédure.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

**5.1.2 Propriété de [REDACTED]
(parcelle No 18 du cadastre communal) - Changement d'affectation d'un
restaurant en cabinet médical. Diverses modifications de la façade**

présente le rapport de sa Direction du 18 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- d'autoriser la [REDACTED] à transformer un restaurant en cabinet médical sur la propriété qu'elle administre ;
- de délivrer le permis de construire correspondant.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

**5.1.3 Propriété de M. [REDACTED] à Pully (parcelle No 594
du cadastre communal) - Isolation périphérique, remplacement des
fenêtres, rénovation et isolation de la toiture, diverses mises aux normes**

présente le rapport de sa Direction du 16 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- d'autoriser M. [REDACTED] à effectuer la rénovation énergétique (isolation périphérique, remplacement des fenêtres, rénovation et isolation de la toiture) et à réaliser divers travaux de mise aux normes de la maison d'habitation qu'il possède à l'av. [REDACTED] ;
- de délivrer le permis de construire correspondant.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

ARCHITECTURE

**5.3.1 Complexe scolaire de Chantemerle – Aménagement du secteur et de
l'esplanade - Séance d'information à la population**

MM. L. Girardet et M. Zolliker à cette séance, à laquelle une soixantaine de personnes ont pris part. Le projet a été plutôt bien accueilli, y compris l'instauration d'une zone de rencontre à 20 km/h.

Mme L. Masméjan demande si la traversée du ch. de Rennier fera l'objet d'une réflexion dans la perspective d'une augmentation des enfants qui iront à Chantemerle depuis les quartiers situés à l'Est du ch. de Rennier.

M. M. Zolliker indique qu'il n'y a pas de réflexion particulière à ce sujet dans le cadre de ce projet et que les passages piétons à la hauteur des av. de l'Avenir et de Belmont sont tous

deux équipés afin de permettre la traversée du ch. de Rennier en deux temps.

Transmis pour information à MM. L. Girardet et M. Zolliker, à Mme L. Masméjan et à la DTSL.

PARCS ET PROMENADES

5.4.1 Modification de la Directive municipale relative à l'attribution de subventions pour les plantations sur le territoire de la commune de Pully

propose à la Municipalité d'approuver la modification de la Directive municipale relative à l'attribution de subventions pour les plantations sur le territoire de la commune de Pully.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE, avec copie au secrétariat de la Municipalité et au Service des finances.

5.4.2 Propriété de Mme [REDACTED] (parcelle No 2665 du cadastre communal) - Demande d'autorisation d'abattage d'un Acer pseudoplatanus

propose de ratifier :

- la lettre de sa Direction du 26 janvier 2024 - sous signature de la Municipalité - refusant l'abattage de l'arbre cité en titre ;
- la lettre - sous signature de la Municipalité - informant de cette décision et des raisons qui la motivent l'association s'étant opposée à la demande d'abattage.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE (DJAS)
M. le Conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz**

JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

6.1.1 Ecole de musique de Pully (EMP) - Séance du Comité

informe que le président de l'EMP, M. Guillaume Berney, a notamment annoncé que la commune prendrait en charge la location des locaux sis à Chamblandes (cf. objet No 2024.001/6.1.1) et que la paroisse prendrait en charge l'équipement des locaux.

M. J.-M. Chevallaz a réexpliqué ce qui serait pris en charge et par qui s'agissant des travaux de rénovation et d'aménagement, et que la commune paierait sa part pour le loyer dans le cadre de la subvention versée à l'EMP.

[REDACTED]

L'assemblée générale aura lieu le 15 mai à 18h00.

Transmis pour information à M. J.-M. Chevallaz, avec copie à la DJAS et au Service des finances.

Séance ordinaire levée à 16:30.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

G. Reichen

Ph. Steiner



Séance de la Municipalité de Pully

Procès-verbal 2024.004 du 31 janvier 2024

Séance ouverte à 08:30.

Présidence : M. le Syndic REICHEN Gil

Tous les membres sont présents. M. Philippe Steiner, secrétaire municipal, participe à la séance. M. Sébastien Longchamp tient le procès-verbal. Le procès-verbal No 2024.003 de la séance du 24 janvier 2024 est approuvé.

LA MUNICIPALITÉ

... PREND ACTE ...

1.1.1 APROMAD - CMS de la Couronne lausannoise au service de nos habitants - Proposition de rencontre

du courriel du 23 janvier 2024 de Mme Isabelle Brès-Bigey proposant à la Municipalité de la rencontrer.

La Municipalité constate qu'elle n'a pas de besoin particulier d'informations pour l'instant. Elle reprendra contact ultérieurement avec le CMS en cas de besoin.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à la DJAS.

1.1.2 Consultation sur une révision du Programme de gestion des carrières (PGCar)

de la consultation citée en titre.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

1.1.3 Pétition « Pour que la zone de villas de Pully demeure une zone de villas » (cf. objet No 2023.035/1.1.3)

du courrier du 24 janvier 2024 de M. Christian von Plessen souhaitant que nous nous déterminions sur la pétition citée en titre.

Transmis pour suite à donner - proposition de réponse sous signature de la Municipalité - à la DUE, avec copie au secrétariat de la Municipalité.

1.1.4 Questions de la sous-commission de gestion DUE

des différentes questions posées par la sous-commission de gestion DUE.

Plusieurs de ces questions trouveront leur réponse dans le rapport de gestion.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

1.1.5 Association pour un Urbanisme Harmonieux & Imaginatif (PUHI) - Lettre ouverte demandant à la Municipalité qu'elle soutienne son patrimoine naturel et en conséquence s'en remette à la justice pour la suite de la procédure du Castelet (Cf. objet No 2024.001/5.1.1)

du courrier du 23 janvier 2024 de l'association PUHI et de ses membres nous faisant part de leur déception et étonnement quant aux teneurs différentes de notre lettre du 12 janvier et des déterminations de l'avocat de la Municipalité déposées au Tribunal Fédéral dans l'affaire du Castelet.

Transmis pour suite à donner - proposition de réponse sous signature de la Municipalité indiquant que cette dernière attend le résultat de la procédure en cours auprès du Tribunal fédéral et qu'elle n'entend plus s'exprimer au sujet de cette affaire hors de ce cadre - à la DUE, avec copie au secrétariat de la Municipalité..

1.1.6 Personnel communal - [REDACTED], à la Direction des travaux et des services industriels

du courrier recommandé du 29 janvier 2024 de M [REDACTED], faisant valoir son droit à la retraite pour la date du 30 juin 2024.

Transmis pour suite à donner au Service des ressources humaines, avec copie à M. Th. Lassueur.

1.1.7 Personnel communal - [REDACTED]

du courrier recommandé du 10 janvier 2024 de [REDACTED], nous faisant part de sa démission pour la date du 30 avril 2024 (de préférence au 29 février 2024).

Transmis pour suite à donner au Service des ressources humaines, avec copie au [REDACTED].

... DÉCIDE ...

1.2.1 Mérites sportifs 2023 de la Ville de Pully le mardi 5 mars 2024 à 18h00 à la Grande salle de la Maison Pulliérane, suivi d'un apéritif - Invitation

de reporter sa décision à sa prochaine séance.

Transmis pour information à la DDGS.

1.2.2 Cours de yoga et de méditation au Quai Milliquet, les mercredis et vendredis entre 8h00 et 10h/10h30, du 12 juin au 11 octobre 2024 - Demande d'autorisation

de répondre favorablement à la demande de Mme [REDACTED] citée en titre.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à Police Est Lausannois.

1.2.3 Association régionale pour l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS) - Séance de travail de la conférence des directrices et des directeurs des régions de l'action sociale du Canton de Vaud, le 28 mai 2024 de 8h00 à 12h00 - Demande de gratuité de la salle Vuachère

de répondre favorablement à la demande citée en titre.

Réponse par le secrétariat de la Municipalité, avec copie à la DDGS et à la DJAS.

... A DÉLÉGUÉ OU A ÉTÉ REPRÉSENTÉE PAR ...

1.3.1 Séance du Conseil de fondation du Béjart Ballet Lausanne

M. M. Zolliker à cette séance. [REDACTED]

Transmis pour information à M. M. Zolliker.

1.3.2 ARAS – Association pour la régionalisation de l'action sociale - Séance du Comité de direction

M. J.-M. Chevallaz à cette séance à l'occasion de laquelle le Comité a rencontré la Commission du personnel en raison de la révision du règlement du personnel qui a été initiée.

[REDACTED]. Les négociations se poursuivent.

Transmis pour information à M. J.-M. Chevallaz.

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES
CULTURELLES (DAGF)
M. le Syndic Gil Reichen**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1.1 Agenda de la Municipalité

parcourt l'agenda de la Municipalité, qui n'appelle pas de remarque particulière.

2.1.2 Naturalisation – Octroi de la bourgeoisie de Pully (avec test de connaissances) – Préavis

présente le rapport de sa Direction du 23 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de donner un préavis favorable quant à l'octroi de la bourgeoisie aux personnes suivantes : [REDACTED] ;
- de charger le Bureau des naturalisations de la mise en œuvre de cette décision et de la suite de la procédure.

Admis.

Transmis pour suite à donner au Bureau des naturalisations.

2.1.3 Naturalisation – Octroi de la bourgeoisie de Pully (avec test de connaissances) – Décision finale

présente le rapport de sa Direction du 24 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de notifier une décision formelle positive quant à l'octroi de la bourgeoisie aux personnes suivantes : [REDACTED] ;
- de charger le Bureau des naturalisations de la suite de la procédure.

Admis.

Transmis pour suite à donner au Bureau des naturalisations.

2.1.4 Naturalisation – Octroi de la bourgeoisie de Pully (sans test de connaissances) – Décision finale

présente le rapport de sa Direction du 23 janvier 2024 et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de notifier une décision formelle positive quant à l'octroi de la bourgeoisie aux personnes suivantes : [REDACTED] ;
- de charger le Bureau des naturalisations de la suite de la procédure.

Admis.

Transmis pour suite à donner au Bureau des naturalisations.

2.1.5 Appel à projet pour un édicule de vente de mets et boissons et équipement de l'emplacement (cf. objet No 2024.002/2.1.5)

informe que le groupe d'évaluation a retenu deux dossiers sur les huit qui sont parvenus à la Municipalité, dont quatre ne répondaient que très partiellement à l'appel à projet.

Les exploitants des deux appels à projet retenus à ce stade seront auditionnés par le groupe d'évaluation le jeudi 1er février prochain.

Transmis pour information à M. G. Reichen et au secrétariat de la Municipalité.

2.1.6 Commémoration des vingt ans de la réouverture de l'église en 2024

informe qu'il a rencontré, en présence de M. Ph. Steiner, M. le Pasteur D. Freymond, une déléguée du Conseil de paroisse et l'artiste Ignazio Bettua.

La paroisse désire commémorer les vingt ans de la réouverture de l'église après les travaux consécutifs à l'incendie qui tombe en 2024. La date du dimanche 26 mai a été retenue pour organiser un apéritif sur l'Esplanade du Prieuré et l'artiste créera une sculpture de quelques dizaines de centimètres représentant un phœnix. Cette œuvre serait installée dans l'église et une plaquette commémorative serait également publiée.

Une répartition des coûts (pour l'instant évalués entre 10 et CHF 15'000.00) entre la paroisse et la Ville a été évoqué. Le secrétariat de la Municipalité reviendra sur ce sujet lorsque les détails seront connus.

Transmis pour suite à donner au secrétariat de la Municipalité, avec copie à M. G. Reichen, à la Communication et aux Archives.

FINANCES

2.2.1 Rapport de trésorerie

informe que les possibilités financières dans les divers établissements bancaires publics s'élèvent à CHF [REDACTED] au 31.01.2024.

2.2.2 [REDACTED] - Réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin - Demande de dédommagement - Projet de lettre

propose d'accepter le projet de réponse relative à la demande de dédommagement de [REDACTED] tel que présentée (non entrée en matière).

Admis.

Transmis pour suite à donner à M. C.-A. Chuard.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS)
Mme la Conseillère municipale Lydia Masméjan

DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

3.1.1 Mise à disposition de l'esplanade du Prieuré - [REDACTED]
(cf. objet No 2023.022/3.1.3)

présente le rapport de sa direction et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- de mettre l'esplanade du Prieuré temporairement à disposition [REDACTED] durant une période maximale de 3 mois (juin à août) dans le périmètre similaire au concept du « wine truck » installé durant les étés 2020-2022.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Au terme de la discussion, la Municipalité décide de ne pas accepter cette proposition.

Refusé, à la majorité.

Transmis pour suite à donner à la DDGS.

3.1.2 Mérites sportifs 2023

présente le rapport de sa direction et propose à la Municipalité :

- d'en prendre acte ;
- d'accepter d'attribuer les mérites sportifs 2023 suivants :
 1. Pully-Football, équipe 1ère ligue ;
 2. Budokwai, Jennyfer Jamel ;
 3. Tennis Club Pully, Noah Honsberger.

La Municipalité constate que les deux lauréats individuels sont âgés de 13 et 12 ans. Indépendamment de leurs résultats, certains membres de la Municipalité s'interrogent sur l'opportunité de remettre un mérite à de si jeunes sportifs. D'autres considèrent que c'est un bel encouragement et une reconnaissance pour l'engagement de ces jeunes et de leurs familles.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DDGS, avec copie à la Communication.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI)
M. le Conseiller municipal Marc Zolliker

TRAVAUX

4.1.1 Projet de préavis en réponse au postulat de M. Frédéric Bründler « Vers une véritable vision pour les mobilités actives »

présente la note de sa direction du 31 janvier 2024 relative à l'objet cité en titre, dont la Municipalité prend acte, et soumet à la Municipalité le projet de préavis cité en titre.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Au terme de la discussion, la Municipalité convient qu'il faudrait une étape intermédiaire afin d'expliquer la situation au Conseil communal. A ce stade, **elle décide à la majorité de faire une simple réponse au postulat**, qui reprenne les éléments du projet de préavis énoncés aux points 1 à 3 de ce dernier et son annexe, sans demande de crédit ni création d'un poste supplémentaire, et de voir ensuite si le Conseil communal s'en contente ou non.

Transmis pour suite à donner à la DTSI, avec copie à la DUE, au Service des finances et au secrétariat de la Municipalité.

4.1.2 Réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin - Inauguration officielle

informe que les commerçants semblent acquis à l'idée d'une inauguration officielle avec leur concours, et que celle-ci devrait avoir lieu le samedi 22 juin prochain, conjointement avec le

vide-greniers communal et la Petite fête de la Grand'Rue.

Transmis pour information à M. M. Zolliker, avec copie à la Communication.

SERVICES INDUSTRIELS

4.2.1 Valorisation locale des sources de Montpreveyres - Préavis 02-2021 - Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), étape 2 (cf. objet No 2023.001/4.2.2)

informe que les travaux de valorisation cités en titre avancent bien [REDACTED]

Transmis pour information à M. M. Zolliker.

4.2.2 Eclairage public

informe qu'il y a eu une discussion à l'interne au sein de sa direction suite à la décision prise par la Municipalité lors de sa précédente séance de maintenir le statu quo au Quai Milliquet et d'examiner une nouvelle fois la situation aux Monts-de-Pully (cf. objets No 2024.003/1.1.4 et 1.2.3).

[REDACTED]

La Municipalité en discute et convient au terme de cet échange de maintenir le statu quo pour l'instant et d'attendre le résultat de l'analyse du secteur des Monts-de-Pully que doit faire la DTSI pour se déterminer sur ce secteur.

Transmis pour suite à donner à la DTSI, avec copie à M. M. Zolliker.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE)
M. le Conseiller municipal Lucas Girardet

PARCS ET PROMENADES

5.4.1 Entretien des aménagements extérieurs du domaine de Verte Rive

propose de ratifier la lettre de sa Direction du 2 février 2024 adressée à l'association Verte Rive, telle que présentée.

M. L. Girardet précise que divers échanges ont préalablement eu lieu avec l'association Verte Rive et que la facturation des frais effectifs en question a été estimée à CHF [REDACTED] par année.

Admis.

Transmis pour suite à donner à la DUE.

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE (DJAS)**

M. le Conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz

JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

6.1.1 Succès du soutien financier de la DJAS au développement du « P'tit CityClub » destiné au jeune public pulliéran

présente la note de sa direction relative au soutien financier de la DJAS au développement du « P'tit City Club » dont la Municipalité prend acte.

M. J.-M. Chevallaz précise qu'un soutien de CHF [REDACTED] a également été porté au budget 2024.

Transmis pour suite à donner à la DJAS.

6.1.2 Fête des Voisins à Pully - Vendredi 31 mai 2024

présente la note de sa direction relative à la fête des voisins 2024 dont la Municipalité prend acte.

Transmis pour suite à donner à la DJAS.

Séance ordinaire levée à 11:05.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner